



## Règles à respecter pour les manipulations en TIPE

### A) Hygiène, propreté, sécurité :

- Respectez l'étiquetage des poubelles :
  - La poubelle à papier ne doit contenir **que** des papiers.
  - La poubelle à végétaux ne doit contenir **que** des végétaux
  - La terre souillée et la terre non souillée sont placées dans des bacs rouges **différents**
  - Pour tout autre déchet, consultez le personnel de laboratoire
- Balances : Les balances de précision doivent être nettoyées **après chaque usage**.
- Sols : Les sols doivent être **nettoyés** après chaque manipulation « sale » (découpage, transfert de liquide, transfert de terre...)
- Toute manipulation doit être réalisée en respectant les **règles de sécurité** : port de la **blouse obligatoire**, utilisation d'**équipements de protection** si nécessaire (gants, lunettes, hotte chimique ou poste de sécurité microbiologique), sécurisation des branchements électriques... en cas de doute sur les précautions à adopter avec un matériel, demandez à votre enseignant.

### B) Demandes de matériel :

- Le matériel doit être demandé via les fiches de **demande de matériel une semaine avant**.
- Les **matières premières** (sable, terreau, bacs, bois, plastiques...) sont à prendre **en priorité en salle 143** (accès libre pendant la séance de TIPE) avant de les demander au personnel de laboratoire via les fiches de demande de matériel.
- Les capteurs en salles 142 sont en libre-service, le personnel technique est présent pour vous aider à l'utiliser. Ils doivent être **rangé impérativement** après manipulation à l'emplacement où vous les avez pris.
- Avant de demander de la verrerie, **vérifiez** qu'il n'y a pas ce que vous désirez dans les tiroirs des salles de l'espace TIPE.

### C) Réception du matériel :

- Le matériel demandé via les fiches de demande de matériel est à récupérer dans les **bacs rouges** placés dans l'armoire à colonnes de la **salle 144**. Dedans, vous trouverez :
  - Votre matériel demandé si disponible.
  - Votre fiche de matériel pouvant être annotée par le personnel de laboratoire (surtout pour vous indiquer l'emplacement de votre matériel...).
- Les bacs rouges doivent être **vidés immédiatement** et ce même si vous ne vous servez finalement pas du matériel désiré.

### D) Découpes de bois ou de plastiques :

- Les découpes de matières premières sont faites le plus possible le **lundi matin**, les tracés des découpes doivent donc être réalisés avant le lundi matin suivant.
- **Privilégiez** l'utilisation des matières premières disponibles en 143 avant d'en faire commander au laboratoire.

### E) Rangement après manipulations :

- Vos maquettes et autres dispositifs doivent être rangés sur les **étagères prévues à cet effet** et correctement identifiés par **une étiquette** (noms, classe, sujet, date de stockage). Tout matériel non étiqueté est susceptible **d'être jeté**.
- Vos solutions biologiques et chimiques doivent être **stockées dans les flacons** mis à dispositions dans les tiroirs des salles de l'espace TIPE. (Aucune solution ne doit être conservée dans de la verrerie de laboratoire, **le personnel de laboratoire se réserve le droit de vider vos solution dans l'évier ou dans les bidons de récupération afin de récupérer la verrerie si nécessaire**).
- Les **branchements électriques** sur vos étagères doivent être **sécurisés** et placés le plus loin possible des points d'eau. Ces branchements doivent être enlevé immédiatement après la fin de vos expériences.
- Le matériel qui n'est plus utilisé doit être placé sur le **chariot dans le couloir** de l'espace TIPE.

#### **F) Utilisation de l'Atelier :**

- L'accès à l'Atelier n'est possible que sous la **responsabilité** de votre enseignant ou d'un des personnels de laboratoire. (Toute personne trouvée dans l'atelier sans justification sera expulsée)
- Il vous est **interdit de passer par la porte** entre l'Atelier et la salle 142.
- Dans la mesure du possible, prenez les outils nécessaires à vos expériences et privilégiez le bricolage dans les salles de cultures chaudes et froides.
- Dans le cas où le bricolage nécessite d'être réalisé dans l'Atelier, le port des EPI (Lunettes de protection et gants) est obligatoire.

#### **G) Manipulations Hors-créneaux :**

- Sont considérées comme des **manipulations simples** et ne sont donc **pas** considérées comme une **manipulation hors-créneau** :
  - Les mesures qui ne nécessitent pas de l'expérimentation assistée par ordinateur.
  - Les photographies.
  - L'arrosage des végétaux.
  - L'entretien d'élevage (fourmis...)
- Tout autre manipulation nécessite que vous soyez placé **sous la responsabilité d'un enseignant** après en avoir fait la demande au préalable via une fiche "**manipulation hors créneaux**".
- Les **fiches de demande de manipulations hors-créneaux** sont disponibles **au laboratoire**.
- Les fiches doivent être **remplies** par :
  - L'enseignant de **votre classe**.
  - L'enseignant qui vous prendra **sous sa responsabilité** ( renseignez vous auprès du laboratoire pour l'emploi du temps des enseignants).
- Les fiches remplies doivent être transmises **au laboratoire** au préalable.
- Tout élève surpris dans les salles de TIPE ne pouvant pas justifier de sa présence par une **manipulation simple** ou une **fiche de manipulation hors-créneau** sera **expulsé** des salles de TIPE.

#### **H) Emprunt de matériel pendant les vacances :**

- Il est rappelé que vos maquettes, végétaux, élevages, etc...sont de **votre responsabilité**. Ils ne sont donc pas concernés par la **procédure d'emprunt de matériel**. En outre, ils ne sont **pas pris en charge par le laboratoire** pendant les périodes de vacances.
- L'emprunt de **matériel du laboratoire** pendant les vacances est exceptionnellement autorisé avec l'accord de vos enseignants.
- La procédure d'emprunt de matériel se déroule comme suit :
  - Vous déposez une **fiche de demande de matériel signée** de votre enseignant sur laquelle est consigné le matériel que vous désirez emprunter.
  - Un personnel de laboratoire consigne dans le **cahier d'emprunt de matériel** ce que vous emportez et signe votre fiche de demande de matériel
  - Vous signez le cahier d'emprunt de matériel.
  - Vous emportez votre fiche signée et votre matériel le **jour même** ( le personnel de laboratoire doit **vous voir partir** avec le matériel! ) .
- Le **retour du matériel** s'effectue la semaine de la reprise des cours selon la procédure suivante :
  - Vous ramenez le matériel et la fiche au laboratoire **dès le lundi**.
  - Le personnel de laboratoire **contrôle** le matériel, la fiche et le cahier d'emprunt.